



L'accord de la honte !

Siteliens, indignez vous !

le peu d'avantages qu'il nous restait encore est en passe d'être rasé par une simple **signature!** de notre direction ? et bien non mais par **3 syndicats !!!** Nous vous laissons deviner qui ? Sachez que SUD & CGT ont refusé de signer un tel accord "du nouveau statut collectif des salariés de SITEL" que l'on peut qualifier "d'accord de regression sociale" et que la CFTC est contre la saignée de nos acquis.

Pourquoi signer cet accord ?

Tous nos accords à la poubelle !



- L'application de la convention collective nationale des bureaux d'études dites « Syntec » aux salarié-es sauf integration dans les contrats de travail.
- Les avantages issus de l'ancien accord collectif d'entreprise « VAL » ;
- Les avantages issus de l'ancien accord collectif d'entreprise « ORVAL » ;
- L'accord collectif d'entreprise « SMES » / 13eme mois du 29/06/2006 ;
- L'accord collectif d'entreprise du 04 /10/2007 relatif notamment au 13eme mois ;
- L'accord de méthode relatif au projet de fusion de SITEL France SAS et Client Logic France SA et ses déclinaisons opérationnelles ;
- Le proces-verbal de désaccord relatif à la Négociation Annuelle Obligatoire de l'année 2008 ;
- Le proces-verbal de désaccord relatif à la Négociation Annuelle Obligatoire de l'année 2016
- L'accord collectif d'entreprise du 16/05/2011 (creation du niveau 4 pour les Agents de maîtrise) ;
- L'accord du 23/03/2009 ;
- Les accords des 15/07/2009, 06/07/2007 et 29/06/2006 pour le site de La Rochelle ;
- L'accord du 28/11/2006 relatif notamment à la contribution aux œuvres sociales versée aux comités d'établissement ;
- L'usage selon lequel l'ancienneté est reprise en cas d'interruption entre des CDD.
- Les usages relatifs à la rémunération des dimanches et jours fériés ;
- Les usages relatifs à la rémunération et aux accessoires de salaire.

SUD, CGT et CFTC ne collaboreront pas à l'effacement complet de tous nos acquis si durement obtenus au fil de très nombreuses années.

Pensez-vous que c'est le rôle d'un syndicat censé en principe défendre les intérêts des salarié-es que d'aider la direction à les dépouiller !!!!!?

Laissons la direction face à ses responsabilités et son manque de considération envers les salariés.

Pourquoi 3 syndicats signeraient ce soit disant accord ? Qu'est-ce que cela peut leur apporter ?

Ont-ils des réponses à vous donner ?

Quand on leur pose des questions sur certains éléments de ce simulacre accord, ils sont dans l'incapacité d'y répondre :

Exemple : Sur les bulletins de salaires

L'écriture de nos salaires va être décomposée sur la fiche de paie à des fins plus ou moins claires si ce n'est déjà de limiter vos chances d'augmentation. Apparaîtra dorénavant le salaire minimum de branche soit 1480€ brut + un complément en euros afin d'atteindre nos salaires actuels bruts.

Ex : 1480€ (salaire minimum branche)+180€ (complément) afin d'atteindre un salaire de 1660€ actuellement.

Les conséquences des NAO sur les salaires

Les conséquences en cas de maladie

Les conséquences en cas de chômage ou de retraite...

Les questions restent nombreuses.

Dans tous les cas sachez cher(es) salarié-es que la direction avait la possibilité de dénoncer et de renégocier les accords un par un sans jouer avec nos coefs et bulletins de salaires.

Nous restons campés sur nos positions et nos propositions :

- Le 13ème mois tel qu'il est aujourd'hui.
- Garder la même structure de rémunération de notre salaire brut de base.
- Garder les mêmes taux des bonus variables pour tous les salariés.
- Changement de niveaux à tous les salariés qui devaient les avoir déjà eu.
- Passage des Spécialistes produit au statut d'agent de maîtrise.
- Garder le niveau 4 pour les agents de maîtrise.
- 5 minutes de pause par heure travaillée (7H = 35 minutes de pause).
- Le montant de la contribution patronale de 0.6 % de la masse salariale pour les ASC...

NON NON NON ET ENCORE NON !! SUD, CGT et CFTC n'ont pas pour rôle de défavoriser la vie des salarié-es en annulant un paquet d'accords pour un autre qui ne nous donne que des miettes.

Stop ou encore...



La direction ouvre maintenant des négociations sur le temps de travail !!

Ils en veulent encore car l'annonce a été faite de vouloir réouvrir des "négo's" !!

devinez qui va encore donner !

Nous souhaitons bien du plaisir à ceux qui vont signer cet "accord" et qui prétendent représenter les salarié-es, ces syndicats qui ne sont même pas capables d'écouter et de respecter le refus de ces mêmes salariés de cet "accord".

Pour la démocratie on repassera !

Nous vous invitons à vous adresser directement aux délégués syndicaux de CFTD, CGC et FO qui veulent et défendent la signature de cet accord, ainsi qu'à leurs élus pour dénoncer ce simulacre de négociations.

